STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 25 octobre 2012

LE GOUVERNEUR DE L'ÉTAT SIGNE DES MESURES LÉGISLATIVES POUR RENFORCER LES LOIS CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE DANS L'ÉTAT DE NEW YORK

La nouvelle loi prévoit l'augmentation des pénalités pour les récidivistes

Protection des victimes de violence familiale contre les mauvais traitements futurs en renforçant les exigences en matière de caution pour les contrevenants ayant des antécédents ou un accès à des armes à feu

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a adopté aujourd'hui un important ensemble de mesures législatives qui amélioreront la réponse du système de justice criminelle envers la violence familiale tout en offrant aux survivants de meilleures protections afin qu'ils puissent couper les liens avec leurs agresseurs de manière plus sécuritaire.

L'ensemble de projets de loi adopté par le Gouverneur Cuomo s'attaque à la nature répétitive de la violence familiale en rendant les récidivistes plus responsables de leur comportement avec la création d'une nouvelle catégorie de crime et de nouvelles considérations lors de la détermination de la caution. L'ensemble de projets de loi permet également la création d'une Équipe d'examen de la fatalité au niveau de l'État, dont l'objectif est de trouver de nouvelles façons d'éviter les homicides entre conjoints.

« En renforçant les lois sur la violence familiale, New York ouvre la voie en matière de protection des victimes et de poursuite des coupables, tout en montrant au pays que nous ne tolérerons pas la violence contre nos familles, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Avec cette nouvelle loi, qui fait en sorte qu'on puisse les arrêter, les criminels s'attaquant à répétition à leur famille commettent un acte délictueux grave. Je remercie le chef de la majorité Skelos, le porte-parole Silver et les commanditaires des projets de loi d'avoir travaillé avec moi pour rendre notre État plus sécuritaire pour tous les New-Yorkais. »

Le chef de la majorité du Sénat, Dean G. Skelos, a déclaré : « Cette nouvelle loi mise sur notre engagement à lutter contre la violence familiale et à protéger d'innocentes victimes, ce sur quoi s'est toujours concentrée l'assemblée républicaine du Sénat. Au lieu de politiser le problème comme d'autres l'ont fait, nous avons travaillé avec le Gouverneur et l'Assemblée pour, encore une fois, montrer que le gouvernement peut fonctionner et réagir à un problème critique. Je félicite le Gouverneur de son

leadership et le Sénateurs Saland pour l'aide qu'ils ont apportée en vue d'en arriver à ces résultats solides, qui sauveront des vies. »

Le porte-parole de l'Assemblée Sheldon Silver a déclaré : « Ces mesures représentent une étape cruciale pour mettre fin au cycle d'abus causé par la violence familiale. Je félicite le Gouverneur de ses actions visant à protéger les victimes et à leur donner plus de pouvoir, et aussi à éviter une tragédie future. La violence familiale touche tout le monde, peu importe l'âge, la race, le sexe et le statut économique, et nous espérons sincèrement que ces nouvelles lois réduiront les centaines de milliers d'incidents de violence familiale rapportés à New York chaque année. »

La violence familiale est un problème très fréquent et d'un grand impact, dans l'État de New York comme partout au pays. Selon le chef du service fédéral de la santé publique des États-Unis, il s'agit du plus important problème de santé des Américaines, et cela inonde le système juridique de l'État de New York ainsi que les tribunaux des autres États du pays.

Le Sénateur Steve Saland a déclaré : « Jamais depuis 1994, lorsque je me suis battu pour la politique d'arrestation obligatoire dans des situations touchant la violence familiale, n'avons-nous fait autant de progrès pour venir en aide aux personnes maltraitées par un conjoint ou un membre de la famille. Il s'agissait d'efforts communs et je crois sincèrement qu'en mettant cette nouvelle loi en place, nous faisons de notre État un endroit plus sécuritaire pour plusieurs personnes vivant dans la peur. Aujourd'hui, avec la signature du Gouverneur, leurs voix ont été entendues. »

Le Sénateur Martin J. Golden, ancien agent de police de la ville de New York, a déclaré : « Je félicite le Gouverneur Andrew Cuomo d'avoir adopté ces mesures législatives qui sauveront des vies et qui offrent une meilleure protection aux victimes de violence familiale, de mauvais traitements et de harcèlement. Notre société ne tolérera pas d'actes haineux et cette nouvelle loi perpétue la longue tradition de New York pour la protection de nos citoyens. Personne dans l'État de New York ne devrait vivre sous la menace de violence et dans la peur. »

La présidente du Comité judiciaire de l'Assemblée Helene Weinstein a déclaré : « Avec environ 450 000 incidents de violence familiale rapportés chaque année aux forces de l'ordre de New York, la violence familiale représente une situation de crise. Je félicite le Gouverneur d'avoir adopté ces mesures législatives complètes, qui offrent d'importantes protections aux victimes de violence familiale et pénalisent davantage les agresseurs. »

Le président du Comité des codes de l'Assemblée Joseph R. Lentol a déclaré : « Les victimes de violence familiale méritent et ont besoin d'un accès à des services complets pour les aider à gérer les répercussions physiques et psychologiques de cette catégorie de crime. De renforcer la loi de New York pour protéger les victimes grâce à la confidentialité tout en leur offrant en même temps un système de services sociaux est l'une de mes plus grandes priorités. En adoptant ces mesures législatives, le Gouverneur Cuomo renforce et poursuit l'engagement de New York à protéger les victimes de violence familiale. »

Le procureur du district de Manhattan et président de l'Association des procureurs des districts de New York, Cyrus R. Vance, Jr., a déclaré : « Je remercie le Gouverneur Cuomo d'avoir adopté la loi sur la violence familiale, qui donne aux procureurs un outil important pour mieux protéger les victimes. Ces mesures législatives répondent à l'un des problèmes inhérents à la violence familiale : la capacité des coupables à agresser encore et encore leurs victimes sans conséquences graves. Et trop souvent, les cas de violence familiale sont mortels. Cette nouvelle loi crée un nouveau type d'acte délictueux grave de classe E pour les récidivistes, Infraction familiale grave, et aide les victimes à échapper à la violence et à retourner dans un endroit sécuritaire. Le projet de loi d'Infraction familiale aggravée est le résultat d'un partenariat entre mon bureau et le Gouverneur, le Sénat, l'Assemblée et les avocats en violence familiale partout dans l'État. Je les remercie de leur grand appui et de leurs efforts incessants. »

Le procureur de district Daniel M. Donovan Jr., a déclaré : « Les projets de loi que le Gouverneur Cuomo et la Législature ont adoptés représentent un grand pas en avant dans la bataille que nous livrons contre les mauvais traitements familiaux. Ils nous donneront la capacité d'exiger des peines plus sévères pour les récidivistes - ce que mes collègues et moi demandons depuis des années - tout en offrant la protection dont ont tant besoin les victimes en plus de permettre aux juges de garder les agresseurs loin d'elles. »

Les recherches montrent que les coupables de violence familiale récidivent le plus souvent contre les mêmes victimes (de 70 à 80 %), et que ceux ayant une relation intime sont plus susceptibles de commettre un nouveau crime que ceux ayant frappé d'autres membres de la famille. De plus, les agresseurs relâchés sans caution sont plus susceptibles de récidiver avant leur procès que ceux qui sont relâchés moyennant une caution et ceux qui sont accusés d'infraction à une ordonnance de protection.

Nouvel acte délictueux grave et définition élargie du harcèlement aggravé

La loi crée une Infraction familiale aggravée de classe E, laquelle permet aux forces de l'ordre de poursuivre les défendants coupables d'un acte délictueux grave qui commettent certaines infractions de l'ordre du délit et qui ont été condamnés pour un délit spécifié ou un acte délictueux grave contre un membre de leur famille ou foyer au cours des cinq dernières années. La loi étend également la définition d'un délit de harcèlement aggravé au second degré de classe A pour qu'il inclue une situation où un défendant, sans intention de harceler, ennuyer, menacer ou inquiéter, cause une blessure physique à un individu ou à un membre de la famille ou du foyer de cet individu.

Bien que l'État de New York offre déjà plusieurs protections contre la violence familiale, de nombreux agresseurs commettent des délits de bas niveau à répétition, pour lesquels les peines sont mineures, leur permettant de continuer de soumettre leurs victimes à la peur et aux mauvais traitements.

L'infraction familiale aggravée prendra effet dans 90 jours et le délit de harcèlement aggravé ainsi que la clause sur les cautions prendront effet dans 60 jours. La peine maximale pour un délit de classe A est d'un an dans une prison locale, alors que la peine maximale pour un acte délictueux grave de classe E peut aller jusqu'à quatre ans d'emprisonnement dans une prison d'État.

Les juges auront la permission de considérer d'autres facteurs de risque pour déterminer la caution afin de mieux protéger les victimes contre les mauvais traitements futurs

Sous cette nouvelle loi, les tribunaux devront pour la première fois considérer certains facteurs de risque lorsqu'ils détermineront la caution d'un prévenu accusé d'un crime contre sa famille ou un membre de son foyer.

À l'heure actuelle, les tribunaux ne sont pas tenus de considérer de facteurs spéciaux lorsqu'ils déterminent l'engagement ou la caution dans un cas de violence familiale, laissant parfois les coupables s'en aller sans devoir rien payer et leur permettant ainsi de traquer, blesser et parfois tuer les victimes qu'ils ciblent. Grâce aux mesures législatives adoptées aujourd'hui, les juges devront considérer des facteurs de risque bien établis, comme l'infraction précédente à une ordonnance de protection et l'accès de l'accusé à des armes à feu.

Mise en place dans tout l'État d'une Équipe d'examen de la fatalité pour trouver de nouvelles façons de réduire les homicides des conjoints

Sous cette nouvelle loi, le Bureau de la prévention de la violence familiale de l'État de New York mettra en place une équipe d'examen de la fatalité dans tout l'État. L'équipe d'examen réunira des professionnels en matière de violence familiale afin d'examiner les homicides y étant associés, dans un effort pour mieux comprendre les facteurs impliqués et déterminer la façon dont le système peut être amélioré afin d'éviter de futurs décès. L'équipe d'examen fera régulièrement des rapports au Gouverneur et à la Législature afin d'aider l'État et les communautés à améliorer les mesures de prévention de la violence familiale. Cette équipe d'examen sera mise en place dans 180 jours.

L'ensemble de lois adopté aujourd'hui inclut des clauses répondant aux besoins non criminels des victimes de violence familiale, leur offrant diverses options pour interrompre leur relation avec leur agresseur, et cela, de diverses façons : en renforçant le projet de loi de l'an dernier sur la confidentialité de l'adresse pour offrir la protection appropriée aux membres de la famille, en faisant en sorte que les compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont averties qu'il y a violence familiale, ne mettent pas en péril la sécurité de la victime en divulguant des renseignements confidentiels à l'agresseur, puis en empêchant les agresseurs soumis à une ordonnance de protection ou accusés de la mort de quelqu'un de prendre des décisions relatives aux dispositions funéraires.

En plus de s'attaquer à la violence familiale par des mesures législatives plus strictes, l'État de New York instituera trois nouveaux programmes conçus pour améliorer la sécurité des victimes et des agents et tenir les agresseurs responsables de leurs crimes : un tribunal spécialisé dans la violence familiale au Rikers Island Judicial Center pour les libérés conditionnels ayant des antécédents de violence familiale, une équipe d'intervention en cas de risque élevé et une formation en ligne gratuite pour les agents de police.

Tribunal de la violence familiale de l'État de New York pour libérés conditionnels

Une initiative conjointe du Conseil de libération conditionnelle de l'État de New York et du Ministère des peines et de la supervision communautaire, le tribunal spécialisé desservira les cinq arrondissements de la ville de New York à partir de cet automne. Deux juges administratifs s'occuperont des cas de violence familiale et superviseront le traitement des infractions de libération conditionnelle. De plus, des spécialistes en révocation de liberté conditionnelle spécialement entraînés travailleront avec les avocats des victimes et autres agences d'application de la loi pour contacter rapidement la victime après l'incident, élaborer un plan de sécurité pour la ou les victimes et coordonner des services de traitement. L'objectif final est d'offrir la sécurité aux victimes, surtout aux enfants, et de surveiller les coupables en les tenant responsables.

Équipe en cas de risque élevé

L'équipe multidisciplinaire en cas de risque élevé - composée d'un groupe de défense contre la violence familiale, d'un département de police et d'un département de probation - utilisera une liste standard de questions visant à examiner les risques dans le but d'identifier les cas présentant les risques les plus élevés. L'objectif de cette initiative est d'identifier le plus tôt possible les cas présentant des risques élevés, de développer un système de communication ouverte entre les membres de l'équipe et s'assurer de son fonctionnement, retenir et surveiller le coupable et s'assurer que les services aux victimes soient complets et facilement accessibles.

Formation en ligne des forces de l'ordre

Pour la première fois, les départements de police de l'État auront accès à une formation sur le Web portant sur les sujets essentiels en cas de violence familiale, incluant l'enquête sur les incidents actuels et passés, la collecte de preuves, les interrogatoires, la mise en application de l'arrestation obligatoire de l'État et des clauses principales sur l'agresseur physique ainsi que l'identification des accusations criminelles potentielles; les agents seront alors guidés à l'aide de vidéos et devront appliquer leurs connaissances aux cas représentés.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418